



Délibération  
N° 2022-041

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

\*\*\*\*\*

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

**OBJET : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DE  
SURETE NUMERIQUE : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Date de la convocation : 01/07/2022

**SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le sept juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnelement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents :**

M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,  
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
M. COVILLI Pierre-Antoine donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 4

Représentés : 5

**Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 12 avril 2022, le conseil municipal s'est prononcé une première fois en faveur de cette opération, en prévoyant un financement de l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) à hauteur de 80%.

A nouveau, le plan de financement a été modifié avec une participation à hauteur de 70% seulement conformément aux règles de l'appel à projet.

Finalement, des échanges ont pu avoir lieu suite à ces sollicitations, et la Commune ne peut solliciter l'ANSII que via un projet intercommunal, et pas pour de l'investissement.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal est appelé à nouveau à se prononcer sur un nouveau plan de financement qui prévoit l'intervention de notre partenaire classique, la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0522022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022



Il est rappelé que compte tenu de l'évolution des menaces, notre prestataire nous a informés de la nécessité de renouveler une partie du parc informatique.

De plus, il convient de relever dans ce contexte de menace internationale notre niveau de cyber sécurité.

Il sera proposé d'augmenter le niveau de sécurité de notre pare-feu, de doubler et cibler mieux les sauvegardes (fréquence, durée), d'optimiser notre matériel (fax numérique), de fiabiliser l'usage des adresses de messagerie, de sensibiliser les utilisateurs internes (élus, agents) et d'avoir une visibilité de la sûreté pour les utilisateurs externes (visiteurs, usages d'internet, stagiaires, intervenants divers) par une séparation des passerelles mises à disposition.

Le coût total de cette opération est estimé à 20 400 € HT (24 480 € TTC)

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 60% du montant HT de l'opération.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

- ✓ D'approuver le programme,
- ✓ D'autoriser le maire à solliciter l'aide de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 60% du montant HT de l'opération
- ✓ De fixer ainsi le plan de financement

<b>Opération : Augmentation du niveau de cybersécurité du système d'information de la Commune</b>	Montant HT	taux
Collectivité de Corse-dotation quinquennale	12 240,00 €	60%
commune	8 160,00 €	40%
total	20 400,00 €	100%

- ✓ D'autoriser Madame le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 : Opération 2002

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0522022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022